

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



## Déclaration de Maladie

N° W21-686620

200583  
Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 200583 Société : RAVI

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN BRAHIM Aness

Date de naissance : 11/01/1988

Adresse : Rés Les Crêtes de California, Imm Jesmin, EIG 2, App 13  
A/C Gese blanca

Tél. : 0661086570

Total des frais engagés : 470 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr TOUIMY Mouhssine  
Gynécologue Obstétricien  
Rue Abou Hassan Askari (ex Lavoisier)  
Quartier des Hôpitaux Casablanca  
05 22 86 46 46 - Fax 05 22 86 00 80

Date de consultation : 17/02/2024

Nom et prénom du malade : SAWAHISSA - Age : 2024

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Infection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 27/02/2024

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/2011	(1)		320	INP : 0522864648 Quartier des Hippocrates Rue Abou Hassan Al-Kayyim Gynécologue Dr. Youmey Moustapha

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
	27-2-20	170.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires



# Dr TOUIMY MOUHSSINE

ANCIEN INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS  
LAUREAT DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS  
ANCIEN CHEF DE CLINIQUE DES HÔPITAUX DE PARIS

CHIRURGIEN GYNECOLOGUE-OBSTETRICIEN  
STERILITE DU COUPLE ( FIV & ICSI ) - MALADIES DU SEIN  
ECHOGRAPHIE - COLPOSCOPIE - HYSTEROSCOPIE - COELIOSCOPIE

Casablanca, le .....

27.02.2024

**Mme SAAKOUN Soukaina**

170.00  
CEFICO



Prendre 1 comprimé le matin et le soir, pendant 6 jours.



06 61 25 02 70

05 22 86 46 46

docmtouimy@gmail.com

11, Rue Abou Hassan Askri (ex. Lavoisier)

Résidence Kenzi 2ème étage, Quartier des hôpitaux - Casablanca